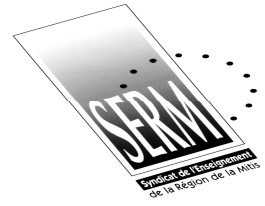


Commission scolaire
DES PHARES



RÔLE DE L'ENSEIGNANTE RESSOURCE OU DE L'ENSEIGNANT RESSOURCE



Document préparé par le Comité paritaire EHDAA
Le 30 janvier 2009

RÔLE DE L'ENSEIGNANTE RESSOURCE OU DE L'ENSEIGNANT RESSOURCE

1. DESCRIPTION	1
2. RÔLES.....	1
2. A. Clientèle visée	1
2. B. La direction	1
2. C. Services complémentaires	1
3. CADRE D'INTERVENTION DE L'ENSEIGNANTE RESSOURCE OU DE DE L'ENSEIGNANT RESSOURCE	2
3. A Rôles	2
3. A.i Suivi pédagogique	2
3. A.ii L'encadrement	2
3. A.iii Intervention auprès des enseignantes ou des enseignants	3
4. PROCÉDURE DE RÉFÉRENCE	4
5. GESTION ADMINISTRATIVE.....	6
6. CAS TYPE	6
ANNEXE 1	7
ANNEXE 2	9

1. DESCRIPTION

L'enseignante ressource ou l'enseignant ressource est une enseignante ou un enseignant qui est libéré de sa tâche éducative pour un maximum de 50 %. Elle ou il intervient auprès d'élèves ayant des besoins scolaires permettant ainsi un encadrement qui favorise la réussite.

2. RÔLES

L'enseignante ressource ou l'enseignant ressource travaille en concertation avec les enseignantes ou les enseignants responsables des élèves en difficulté qui lui sont confiés. Elle ou il travaille en donnant un service d'appui. Elle ou il est en contact avec l'élève dans le but d'investir pour trouver des moyens pédagogiques permettant à cet élève d'améliorer son fonctionnement à l'école.

2. A. Clientèle visée

Les élèves qui présentent des difficultés en classe régulière peuvent recevoir l'aide d'une enseignante ressource ou d'un enseignant ressource. On parle ici plus particulièrement des élèves à risque ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage qu'on définit comme ceux qui présentent des caractéristiques susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement mettant à risque leur réussite scolaire ou leur socialisation. La clientèle qui n'est pas visée par ces services est celle qui est scolarisée dans les groupes suivants : C.P.C., C.P.V., F.P.T., PFAE., Relais Jeunesse, Grand défi. Ces programmes regroupent des ressources pour s'occuper de ces clientèles.

2. B. La direction

Dans le cadre des ressources disponibles à l'école, la direction détermine le pourcentage de libération de la tâche éducative de l'enseignante ressource ou de l'enseignant ressource. Elle consulte annuellement le conseil syndical pour nommer la ou les enseignantes ressources ou le ou les enseignants ressources.

Conformément à l'article 8-9.05 paragraphe D, la direction tente de convenir au comité école EHDA de l'organisation de ce service. Lorsque le service de l'équipe d'enseignantes ressource et/ou d'enseignants ressource est mis en place, la direction les rencontre pour s'assurer d'une cohésion d'intervention entre eux et les différents intervenants de l'école.

2. C. Services complémentaires

Lorsque les besoins de l'élève démontrent des particularités dont le suivi se situe hors de l'aide pédagogique dispensée par l'enseignante ressource ou l'enseignant ressource, cette dernière ou ce dernier doit faire la référence nécessaire.

À la suite de l'analyse du dossier de l'élève, les services complémentaires peuvent soit prendre en charge l'élève, soit l'aider en concertation avec l'enseignante ressource ou l'enseignant ressource.

3. CADRE D'INTERVENTION DE L'ENSEIGNANTE RESSOURCE OU DE L'ENSEIGNANT RESSOURCE

3. A. Rôles

3. A.i Suivi pédagogique

L'enseignante ressource ou l'enseignant ressource a un rôle de suivi scolaire. Il s'agit d'un encadrement pédagogique qui réunit toutes les mesures destinées à favoriser la réussite scolaire des élèves. Les activités suivantes, à titre d'exemple, sont les gestes professionnels qui peuvent être posés par l'enseignante ressource ou l'enseignant ressource. Il faut comprendre ici que cette énumération ne limite pas toute autre action qui pourrait permettre la réussite chez un élève.

Élèves en difficultés d'apprentissage :

- encadrer l'organisation scolaire de l'élève;
- travailler des stratégies dans le but d'augmenter la concentration en classe : grille d'autoanalyse;
- intervenir sur les habiletés sociales;
- analyser le bulletin scolaire avec l'élève;
- communiquer avec les parents;
- mettre en place un projet de motivation personnelle;
- travailler sur les méthodes de travail;
- vérifier la qualité du travail à la maison avec les parents;
- enseigner des méthodes de planification;
- développer des stratégies permettant à l'élève de mieux gérer son agenda, son matériel scolaire, ses cartables, etc.;
- peut participer au plan d'intervention ou au CAP là où sa présence est nécessaire.

3. A.ii L'encadrement

L'encadrement consiste à soutenir, à guider et à accompagner les élèves, non seulement dans leur cheminement scolaire mais aussi dans leur développement personnel et social. À ces fonctions, s'ajoute celle de contrôle qui touche en particulier les règles de conduite et de sécurité. L'encadrement personnel concerne toutes les mesures conçues pour accompagner les élèves dans les divers aspects de leur vie scolaire et dans la recherche de solutions aux difficultés qu'ils éprouvent. L'encadrement social englobe toutes les mesures relatives à la vie scolaire concernant le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités des élèves, les relations interpersonnelles, le sentiment d'appartenance à l'école et à la communauté.

Élève en difficulté de comportement :

- guider l'élève dans son développement personnel et social;
- éveiller chez l'élève son sens des responsabilités;
- intervenir face aux retards et aux absences;
- expliquer le code de vie de l'école, les règles de sécurité;
- voir à faciliter l'intégration de l'élève à la vie en société;
- apprendre à l'élève les rudiments du travail d'équipe;
- permettre à l'élève de mieux se connaître;
- aider l'élève à développer des stratégies pour résoudre ses problèmes;
- exercer un suivi avec les parents;
- peut participer au plan d'intervention ou au CAP là où sa présence est nécessaire.

3. A.iii Intervention auprès des enseignants

L'enseignante ressource ou l'enseignant ressource peut occasionnellement intervenir en classe en concertation avec la ou le titulaire. Il peut proposer à l'enseignante ou à l'enseignant des stratégies pédagogiques qui aideront l'élève référé.

Une attention particulière peut être portée aux nouvelles enseignantes et aux nouveaux enseignants qui ont dans leur groupe des élèves référés à l'enseignante ressource ou à l'enseignant ressource. Un travail d'équipe avec l'enseignante ressource ou l'enseignant ressource permettra le partage de techniques et de stratégies pédagogiques qui favoriseront l'aide en classe pour augmenter les réussites possibles :

- suggérer des stratégies d'intervention relativement à certains types d'élèves;
- suggérer des modifications de pratiques pédagogiques;
- suggérer des activités ou des moyens d'intervention dans des situations particulières;
- analyser avec l'enseignante ou l'enseignant visé les raisons à l'origine du comportement fautif ou des difficultés d'apprentissage;
- participer aux réunions concernant les élèves référés.

4. PROCÉDURE DE RÉFÉRENCE

La procédure de référence est très importante. L'intervention de l'enseignante ressource ou l'enseignant ressource se situe dans la démarche d'intervention illustrée ci-après.

L'ENSEIGNANTE DISCIPLINAIRE OU L'ENSEIGNANT DISCIPLINAIRE

Responsable de chaque élève de son groupe. Lorsqu'elle ou il perçoit une difficulté marquée chez un élève, elle ou il débute les premières interventions d'aide :

- rencontres avec l'élève;
- avis aux parents;
- mise en place de moyens pour pallier à la difficulté.

Lorsque la problématique semble persister, elle ou il informe l'enseignante conseil ou l'enseignant conseil.

L'ENSEIGNANTE CONSEIL OU L'ENSEIGNANT CONSEIL

L'enseignante conseil ou l'enseignant conseil fait une demande d'information écrite auprès de toutes les enseignantes disciplinaires ou tous les enseignants disciplinaires qui travaillent avec cet élève. L'enseignante conseil ou l'enseignant conseil peut également consigner les appels aux parents qui ont été préalablement faits par les enseignantes disciplinaires ou les enseignants disciplinaires. Il rencontre l'élève, analyse le dossier et détermine les aspects sur lesquels l'élève a besoin d'aide. Si la problématique exige des interventions soutenues en termes de fréquence et de temps, il fait une recommandation à la direction de l'école qui réfère à l'élève soit à l'enseignante ressource ou l'enseignant ressource ou aux services complémentaires dépendamment des besoins de l'élève.

ENSEIGNANTE RESSOURCE OU ENSEIGNANT RESSOURCE

L'enseignante ressource ou l'enseignant ressource prend connaissance des dossiers remis par la direction, intervient selon le modèle présenté dans la partie 3 du présent document.

Par la suite, il produit un rapport de suivi du service enseignante ressource ou enseignant ressource. Voir annexe 1.

Lorsqu'il y a référence aux services complémentaires, ce rapport de suivi permet une bonne analyse du dossier afin de déterminer l'intervention nécessaire.

5. GESTION ADMINISTRATIVE

Pour un élève en difficulté, il est important de pouvoir assurer un suivi. Dans le cas des élèves qui reçoivent de l'aide de l'enseignante ressource ou de l'enseignant ressource, il est important que l'on puisse retrouver les informations nécessaires pour poursuivre l'aide. On doit, si l'enseignante ressource ou l'enseignant ressource s'absente ou se retire, pouvoir connaître les stratégies, les procédures, les ententes, les approches qui servent à guider l'élève vers sa réussite.

Un rapport de suivi doit être rempli pour chaque élève. Ce rapport est classé dans le dossier d'aide particulière permettant ainsi la connaissance de ce qui a été entrepris. (ANNEXE 1)

Par ailleurs, l'enseignante ressource ou l'enseignant ressource doit faire un bilan général de ses interventions et le remettre à la direction à la fin janvier et à la fin juin. (ANNEXE 2)

6. CAS TYPE

Un élève travaille en classe de mathématique. Il démontre des difficultés qui peuvent mettre en cause sa réussite. L'enseignante disciplinaire ou l'enseignant disciplinaire invite l'élève à se rendre à la récupération. L'enseignante ou l'enseignant apporte une aide en classe. Elle ou il téléphone aux parents dans le but de les sensibiliser au problème et pour qu'ils assurent un suivi particulier sur le sujet. Le temps passe, l'élève présente encore des difficultés dans la matière. L'enseignante disciplinaire ou l'enseignant disciplinaire s'informe auprès des autres enseignantes et/ou enseignants qui travaillent avec cet élève pour vérifier si le problème se produit dans les autres disciplines. Le problème persiste et la réussite est de plus en plus menacée.

L'enseignante disciplinaire ou l'enseignant disciplinaire présente le problème à l'enseignante conseil ou l'enseignant conseil qui fera une demande d'information écrite sur l'élève à ses autres enseignantes et/ou enseignants : résultats scolaires, comportement scolaire, comportement social, etc. Suite à cette collecte, l'enseignante conseil ou l'enseignant conseil rencontre l'élève et les parents si nécessaire pour faire les mises au point appropriées. Un rapport de cette rencontre sera ajouté aux rapports que les enseignantes disciplinaires ou les enseignants disciplinaires avaient remis à l'enseignante conseil ou l'enseignant conseil. On tente alors des démarches pour corriger la situation. L'issue peut être de deux ordres : l'élève modifie sa façon de faire et une amélioration s'observe dans les notes et les agissements scolaires de l'élève ou l'enseignante conseil ou l'enseignant conseil fait une référence à la direction de l'école qui oriente l'élève vers la ressource appropriée.

Si l'élève est orienté vers l'enseignante ressource ou l'enseignant ressource, cette dernière ou ce dernier rencontre l'enseignante conseil ou l'enseignant conseil pour s'approprier le dossier. L'enseignante ressource ou l'enseignant ressource travaille selon les modalités décrites à la section 3.

**SERVICE ENSEIGNANTE RESSOURCE
OU ENSEIGNANT RESSOURCE****FEUILLE DE SUIVI DE L'ÉLÈVE**

École : _____

Nom de l'élève : _____

Nom de l'enseignante conseil ou de l'enseignant conseil: _____

Nom de l'enseignante ressource ou l'enseignant ressource : _____

Date de prise en charge : _____

Problématique

Activités réalisées	Commentaires
Date :	
Date :	
Date :	
Date :	
Date :	

Bilan de l'intervention et recommandation si nécessaire(1)

(1) Ne remplir cette case qu'à la fin de l'intervention ou à la fin de l'année scolaire.

Une fois entièrement complété, ce document est classé dans le dossier d'aide de l'élève.

Signature de l'enseignante ressource ou de l'enseignant ressource : _____

**RAPPORT ANNUEL DE L'ENSEIGNANTE RESSOURCE
OU DE L'ENSEIGNANT RESSOURCE**

École : _____

Nom de l'enseignante ressource ou de l'enseignant ressource : _____

Rapport d'étape : janvier juin

Noms des élèves rencontrés	Problématique générale et principales activités réalisées	Nombre des rencontres

Nom des élèves rencontrés	Problématique générale	Nombre des rencontres

Rapport semestriel à remettre à la direction d'école en janvier et juin.

Signature de l'enseignante ressource ou de l'enseignant ressource : _____

Signature de la direction : _____

Date : _____